https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/instruction-n-dgosrh3201526-du-29-janvier-2015-relative-a-la-mutualisation-des-heures-syndicales-dans-la-fonction-publique-hospitaliere/
Instruction n° DGOS/RH3/2015/26 du 29 janvier 2015 relative à la mutualisation des heures syndicales dans la fonction publique hospitalière
29/01/2015
Cette instruction précise qu’un « décret relatif au dispositif de mutualisation des heures syndicales au niveau départemental visant à pérenniser le dispositif sur de nouvelles bases est en préparation et sera publié dans le courant du premier semestre 2015 ». Dans l’attente, le volume d’heures syndicales mutualisé au niveau de chaque département à la fin de l’année 2011 est reconduit au profit de chaque organisation syndicale bénéficiaire selon les mécanismes de fonctionnement et de financement prévu par l’article 20 du décret du 9 mai 2012.
Consulter ici
 l'Instruction n° DGOS/RH3/2015/26 du 29 janvier 2015 relative à la mutualisation des heures syndicales dans la fonction publique hospitalière